COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2009					
L'an deux mil neuf, le neuf septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.					
Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD Alain GUILBAUD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints M. MMES, Michel GRAVOUIL, Jacques CHEVALIER, Régine CORMIER, Nicolas BOUCHER, Marie-Josèphe BATARD, Annie BARDOUL, Alice BICZYSKO, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Lionel LESCURAT, Conseillers municipaux Absent excusé et pouvoir donné: Eric LOMBREY, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Nicolas BOUCHER					

En préalable à cette réunion du conseil municipal, il est procédé à une présentation du futur plan de désherbage de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le 19 décembre 2007, dans le cadre du contrat territorial entre le SAGE de la baie de Bourgneuf et la région, nous avons décidé de mettre en place un plan de désherbage. Ce projet a été inscrit dans le contrat territorial ce qui nous permet d'obtenir une subvention de l'agence de l'eau de 1 800 €. Pour nous aider à mettre en place ce plan de désherbage nous avons consulté plusieurs organismes et nous avons retenu la Fédération Régionale de la Défense contre les Organismes Nuisibles des pays de la Loire (FREDON). »

Mme Aurélie PATTEY, Chargé d'étude environnement à la FREDON explique donc devant les membres du Conseil municipal et les agents des services techniques ce qu'est un plan de désherbage. Après cette présentation, Monsieur le Maire remercie les agents des services techniques pour leur présence à cette présentation.

<u>Compte-rendu de la réunion du 21 juillet 2009</u>: Madame Marie-Josèphe BATARD fait remarquer que dans la délibération n°2009/97 il y a une erreur. En effet le contrat de nettoyage des vitres avec l'entreprise SAS REFLETS est du 01/08/2009 au 31/07/2010 et non 31/07/2009. Aucune autre observation n'a été formulée, le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'y ajouter les points suivants :

- remplacement des sièges de la salle du théâtre « Victor Lemoine » ;
- création d'un deuxième emploi aidé.

≥ 2009/115 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément à la délibération n°2008/45 en date du 22 mars 2008 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
22/07/09	STE MICHAUD JJH (44320 ARTHON EN RETZ)	Portail à barreaudage pour l'école	1 300,00 €
22/07/09	NET HABITAT (85300 LE PERRIER)	Nettoyage façade et bardage cantine	2 754,00 €
22/07/09	NET HABITAT (85300 LE PERRIER)	Nettoyage façade et bardage cantine)	10 764,00 € (marché certainement diminué car bardage en moins)
22/07/09	SARL DIDIER FAVREAU (44320 ARTHON EN RETZ))	Travaux parking rue de St Hilaire (Réhabilitation murette	6 964,50 €
07/08/09	MICROBIB SARL (17120 EPARGNES)	Contrat de maintenance logiciel bibliothèque du 01/10/2009 au 01/10/2010	320,00 €
13/08/09	HARTEREAU (OREXAD) (56037 VANNES)	180 masques FFP2	93,50 €
13/08/09	AT & MIS (44240 LA CHAPELLE S/ ERDRE)	Renouvellement licence antivirus Trend 1 an pour 6 licences (Halte garderie)	80,40 €
19/08/09	CABINET QUALICONSULT (44481 CARQUEFOU cedex)	Réalisation PAVE de Chéméré (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des Espaces publics)	2193,00 €
25/08/09	CAMIF COLLECTIVITES (79074 NIORT)	10 supports UC mobile	350,00 €
26/08/09	DATA 7 (44120 VERTOU)	Renouvellement licence Antivirus pour 3 postes pour 3 ans	226,80 €
27/08/09	UGAP (44338 NANTES)	Lingettes désinfectantes (12 sachets de 500)	49,75 €
27/08/09	ANJOU VERNIS PEINTURES (49100 ANGERS)	1000 masques FFP2 et 500 masques chirurgicaux	536,00 €

≥ 2009/116 – Rapport annuel sur l'eau

Monsieur Bernard CHAZELAS, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable géré par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) du Pays de Retz qui doit être présenté au conseil municipal avant le 31 décembre de chaque année.

Pour l'exercice 2008, sont constatés une baisse du volume d'eau distribuée, un nombre d'abonnés en forte augmentation, une consommation moyenne par abonné ordinaire en diminution et un rendement du réseau en baisse par rapport aux résultats de l'année 2007. Il est également souligné que les investissements annuels sur le réseau s'élèvent à 1 200 000 € HT pour le renouvellement et le renforcement de 9.1 km de conduites soit 1 % du linéaire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'adopter ce rapport tel qu'il lui a été présenté.

▶ 2009/117 – Classement de la voirie dans le domaine communal

Monsieur le Maire, rapporteur, relate la décision prise lors du Conseil municipal du 18 novembre 2008 : «A l'occasion de la réalisation de la RD 751 — Echangeur du Pont-Béranger, le Conseil général de Loire-Atlantique a construit un certain nombre de voies nouvelles pour rétablir des voies communales ou rurales ou assurer le désenclavement de parcelles riveraines, à savoir :

- voie n°18 : voie de désenclavement de la Baronnerie et le rétablissement sud de « La Basse Morissais »
- voie n°19 : rétablissement du chemin d'exploitation,
- voie n°20 : raccordement sur l'échangeur de la desserte du lieu-dit « Chaléons ».

Par convention n°06.050 en date du 25 juillet 2006, la Municipalité a donné son accord aux modalités de remise, d'entretien et d'exploitation de ces voies et installations.

Nous avons constaté le 18 novembre 2008 avec des représentants du Conseil général que les travaux ont été effectués.

A dater de cette date, la commune de CHEMERE assurera l'entretien et l'exploitation de ces voies et installations sous réserves que les travaux suivants soient réalisés par le Conseil général dans un délai d'un mois :

- voie n°19 : Evacuation des déblais et balayage de la voie.
- Voie n°18 : Mise à niveau d'un regard d'eaux pluviales en face de la propriété de Monsieur CASTELLI
 - Vu la faible largeur de la chaussée allant à la Baronnerie suite à la réalisation du trottoir le long du mur anti-bruit, réalisation d'une bande gravillonnée d'une largeur de 50 cm en face du trottoir
 - Gravillonner les accotements pour éviter les rejets au niveau de la patte d'oie remontant vers le village de la Basse Morissais.

A présent et après un travail de mesure des voies concernées au niveau de l'échangeur du Pont Béranger il convient de procéder au classement de ces délaissés dans la domaine communal ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'émettre un avis favorable au classement des voies citées dans le domaine public communal.

≥ 2009/118 – Projet aménagement « rue de la Treille »

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Dans sa séance du 24 juin 2009, le Conseil municipal a décidé de lancer la consultation pour choisir un géomètre pour l'étude du projet, la réalisation de plans et du DCE pour les travaux de voirie rue de la Treille.».

Dans ce cadre un courrier demandant d'établir une proposition prix a été envoyé à quatre cabinets de géomètres avec une date de remise des plis fixées au 7 septembre 2009.

Le tableau suivant reprend tous les éléments nécessaires pour permettre au conseil de délibérer :

MAITRISE D'OEUVRE "RUE DE LA TREILLE"					
	Nombre de réunions				TARIFS REUNIONS
NOM - LOCALISATION	AVP	PRO	ACT	PRIX H.T.	SUPPLEMENTAIRES
CDC CONSEILS - MACHECOUL	3	2	2	6620	PAS INDIQUE
2LM - LA HAYE HOUASSIERE	3	3	2	6675	PAS INDIQUE
TECHN'AM - HAUTE GOULAINE	2	1	2	7493,75	500 € HT (POUR UNE REUNION PUBLIQUE) ET 150 € HT POUR TOUT AUTRE TYPE DE REUNION
SCE - NANTES	Ne répond pas				

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de retenir le cabinet suivant :

- CDC Conseils de Machecoul pour un montant total de 6620 € HT.

▶ 2009/119 – Mise à disposition du local « Centre de soins »

Monsieur le maire, rapporteur, expose :

« Le Centre de gestion, dans un courrier du 20 juillet 2009, sollicite le conseil municipal afin que le centre de soins de la commune soit mis à disposition 1 jour par semaine pour effectuer les visites médicales des agents des collectivités environnantes. Une proposition de convention nous est parvenue. Il convient à présent de valider la convention et de savoir si la mise à disposition se fait à titre gratuit ».

Le conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de valider la convention en son état proposée par le centre de gestion après avoir toutefois précisé :

- dans l'article 1 de cette même convention que le local de permanence des soins se trouve au sein de la mairie de Chéméré ou à tout autre endroit où il pourrait être transféré,
- dans l'article 4 que dans le but de couvrir les frais de chauffage, électricité et ménage du local, le Centre de gestion s'engage à régler à la commune de Chéméré un loyer annuel de 100 € TTC.

≥ 2009/120 – Travaux vestiaires foot

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal, qu'à l'issue de l'appel d'offres portant sur les travaux d'extension et de rénovation des vestiaires de foot, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} septembre pour ouvrir les plis. La commission n'ayant pas encore validée le rapport, le pouvoir concernant la signature du marché ne peut être donné à Monsieur le Maire.

➤ 2009/121 – Marché « Travaux d'isolation thermique et acoustique de la salle de spectacles du théâtre « Victor LEMOINE » : Avenant

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Un avenant pour le lot 6 vous est proposé suite à des travaux supplémentaires (mise en place d'un bloc d'ambiances en applique) :

Lot n°6: Electricité

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	5 529,80 €	1083,84 €	6613,64 €
Avenant n°1	5 450,00 €	1068,20€	6 518,20 €
Avenant n°2	251,00 €	49,20€	300,20 €
Nouveau montant du marché	11 230,80 €	2 201,24€	13 432,04€

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres suivants :

- d'approuver l'avenant tel qu'il lui a été présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

▶ 2009/122 – Mise à disposition de la salle municipale pour les réunions de quartier

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN, expose:

« Sur la commune de Chéméré il existe 9 réunions de quartier recensées. Jusqu'à ce jour seuls trois de leurs organisateurs ont sollicité la mairie pour la location de la salle polyvalente. Ces rencontres ne s'inscrivent pas dans le cadre d'associations régulièrement constituées car il s'agit de rencontres entre voisins mais dans un élan de solidarité. Le Conseil municipal pourrait jouer un rôle non négligeable pour faciliter et soutenir ces réunions en accordant l'utilisation de la salle polyvalente à titre gratuit. »

Le Conseil Municipal après avoir entendu son rapporteur en son exposé procède à un vote à mains levées. Il ressort de ce vote les résultats suivants :

- « Oui » : 17
- « Non » : 1

Après avoir voté le Conseil municipal décide :

- d'accorder le prêt gratuit de la salle municipale aux organisateurs qui le demanderont pour leur réunion annuelle de quartier,
- cette décision sera exécutoire à partir du 1^{er} janvier 2010.

▶ 2009/123 – Drapeau de l'UNC

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que l'association des anciens combattants UNC souhaite remplacer son drapeau très usagé.

Le coût de ce remplacement est d'environ 1 200,00 €TTC ce qui représente un coût très élevé pour le budget de l'association.

L'achat est susceptible d'être subventionné par le Conseil Général avec un maximum de 80 % du montant du prix HT et par l'ONAC à hauteur de 150,00 €.

L'Association demande si la commune peut prendre en charge le solde.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de donner son accord de principe pour la prise en charge d'une partie du prix de remplacement du drapeau Le montant attribué sera fixé lorsque les accords de subventions citées cidessus seront obtenus.

≥ 2009/124 – Admission en non valeur

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La Trésorerie Générale de Loire-Atlantique, par courrier du 13 août 2009, nous signale que le décret n° 98-1269 du 29 décembre 1998 publié au journal officiel du 30-12-1998 autorise l'admission en non-

valeur des taxes d'urbanisme irrécouvrables sur avis conforme de la collectivité territoriale.

Dans ce cadre une demande d'admission en non-valeur a été faite concernant le redevable suivant :

PC 040 03 D 1015 M de M. et Mme NICOL Christophe pour un montant de 6 €.»

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable à cette demande.

➤ 2009/125 Marché « Travaux d'isolation thermique et acoustique de la salle de spectacles du théâtre « Victor LEMOINE » : Remplacement sièges

Monsieur le maire, rapporteur, informe le Conseil municipal que les 211 sièges de la salle sont très usés. Il n'est plus possible d'acheter des sièges d'occasions puisqu'ils ne seraient plus acceptés par la Commission de sécurité.

L'investissement en sièges neufs est estimé à 50 000,00 € et n'était pas prévu au budget 2009.

Un courrier a été adressé à la Communauté de Communes « Cœur Pays de Retz » pour demander une aide supplémentaire dans le cadre du Contrat Territorial Unique (CTU). Un montant de 7 500 € peut ête obtenu.

Le Conseil Municipal après avoir entendu son rapporteur procède à un vote à bulletin secret. Il ressort de ce vote les résultats suivants :

- « Oui » : 12
- « Non »: 6

Après avoir voté le Conseil Municipal décide ce qui suit :

- Le remplacement des sièges de la salle de théâtre
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à ce dossier à bien, notamment pour la recherche d'un fournisseur.

≥ 2009/126 – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE)

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« A la suite de la décision prise par délibération 2009/95 au Conseil Municipal du 24 juin 2009 validant le recrutement d'un agent aux services techniques, sous contrat aidé, une annonce a été passée à Pôle Emploi. Des candidats ont été retenus pour des entretiens avec Jean-Paul LERAY, Bernard CHAZELAS et Pierre-Yves GUILBAUD, il en ressort que deux candidats correspondent au profil du poste.

Des échanges avec le Pôle Emploi ont permis d'affiner les coûts qu'engendreraient finalement l'emploi de ces deux personnes en contrats aidés.

En effet avec les subventions de l'Etat et les exonérations de charges, l'emploi d'un contrat d'Avenir sur une base de 24 mois pour 26h hebdomadaire représenterait un coût salarial de 193.20 € la première année et 352.40 € la seconde année et un CAE « Passerelle » sur une base de 12 mois pour 23h hebdomadaire représenterait un coût salarial de l'ordre de 231 €.

Le Conseil municipal est donc amené à s'interroger sur l'opportunité de créer ce deuxième emploi aidé au vu des besoins des services techniques. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de créer non plus un mais deux emplois aidés par le biais d'un Contrat d'Avenir et d'un CAE Passerelle et ce dès la semaine n°40 de l'année 2009.

Il est donné tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les conventions et mener à bien les embauches.

≥ 2009/127 – Maison de retraite « Résidence Saint Joseph » : Demande de cautionnement

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal sur l'évolution du projet de restructuration de la Résidence Saint Joseph à Arthon en Retz. Au Conseil Municipal du 21 juillet 2009 nous avons donné un accord de principe pour cautionner le prêt à réaliser. La mairie de Chauvé s'apprêtant à prendre également une délibération dans le même sens que la nôtre, la Caisse d'Epargne a fait une nouvelle proposition pour le cautionnement qui serait ramené à une garantie de 30 % de l'emprunt, soit 90 000 €, dont les caractéristiquessont les suivantes :

- Montant du prêt : 300 000 €
- Durée: 180 mois
- Taux variable : EURIBOR 3 mois +2% (EURIBOR 3 mois du 23 juillet ; 0.927 %)
- Garantie : Caution solidaire des communes de Chauvé et Chéméré à hauteur de 30 % chacune.
- Frais de dossiers : 200 €

 Condition particulière : pas de pénalités de remboursement anticipé dans le cas d'une intégration du prêt à un Prêt locatif Social du Crédit Foncier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de donner son accord pour un cautionnement à hauteur de 90 000 € et tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier, notamment la signature les documents relatifs à ce financement.

≥ 2009/128 – 17^{ème} Tranche d'assainissement

Monsieur le Maire, rapporteur, informe le Conseil que notre demande de subvention DGE (Dotation Globale d'Equipement) n'a pas été acceptée par le Sous Préfet ce qui aurait représenté 120 000.00 €. La distribution des subventions s'est essentiellement axée vers des projets liés à l'enseignement.

Le budget pour la réalisation de ce projet d'extension du réseau d'assainissement collectif est très conséquent. Toutefois, après étude du budget, il apparaît que celui-ci peut supporter cette dernière tranche d'assainissement. Le Conseil décide de réaliser la 17ème tranche.

≥ 2009/129 – Mise à disposition de la Base de données Adresse IGN

Monsieur le Maire, rapporteur, expose que la mise à disposition, à titre gracieux, de la Base de données Adresse IGN v2 2009, est désormais possible. Elle sera effectuée directement depuis la plateforme extranet SIG sous forme de fichiers compatibles avec les logiciels ArcGis, MapInfo et GeoConcept d'une part; dans les projections planes Lambert93 et Lambert 2 étendu d'autre part.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition.

▶ 2009/130 – Plan de continuité des activités : Grippe H1N1

Monsieur le Maire, rapporteur, expose aux membres du Conseil municipal :

« La rentrée 2009 se déroule dans un contexte particulier marqué par le risque de pandémie grippale liée à la diffusion particulièrement rapide du virus A (H1N1).

Dans ce contexte, il a été établi un Plan de continuité des activités (PCA) en cas de pandémie avérée et ce pour les services municipaux. Il a pour but de toujours maintenir le service public aux usagers et de pouvoir faire face à tous types d'urgence. »

Un exemplaire du PCA est remis à chaque membre du Conseil municipal.

▶ 2009/131 –Privatisation de la Poste

Monsieur le Maire, rapporteur, expose le contenu d'un courrier en date du 23 juillet envoyé par le Comité départemental de Loire-Atlantique. « L'Etat souhaite privatiser la Poste et le Comité a décidé de mettre en place une consultation nationale sous forme de référendum dans le but de sonder l'avis des usagers. A ce titre il demande l'implication de la commune dans l'organisation de cette consultation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, propose, à l'unanimité, de mettre à disposition les locaux du bureau de poste pour cette consultation sous réserve d'acceptation des dirigeants de « la Poste ».

Le collectif 44 de défense des bureaux de poste soumet au conseil municipal une proposition de délibération à adresser à Monsieur le Président de la République pour exiger le retrait pur et simple du projet de loi de transformation de La Poste en société anonyme.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé ne souhaite pas délibérer et laisse l'initiative individuelle.

≥ 2009/132 – Réaménagement de la Rue du Moulin

Monsieur Bernard CHAZELAS, rapporteur, expose le projet de réaménagement de la rue du Moulin qui s'opérera de la Croix Rabeau jusqu'aux derniers aménagements déjà réalisés dans la rue ainsi que la rue du Parc.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé, valide à l'unanimité le projet.

Monsieur le Maire donne lecture des documents d'urbanisme :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N° dossier	Adresse du bien	Section	N°	-	Exercice droit de préemption
2009	15	16Bis rue de Pornic	G	2837 - 2838	977 m²	Non
2009	16	44 rue du Brandais	G	2 746	734 m²	Non
2009	17	39 rue du Brandais	G	1523p - 1524	1308 m²	Non
2009	18	29 rue du Moulin	G	2850 - 2852	853 m²	Non
2009	19	6 impasse des Caillebottes	G	2 716	715 m²	Non
2009	20	2 rue Léonard de Vinci	F	1 526	3134 m²	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1017		CERCLERON André et GUILBAUD Christiane	18 rue de Pornic	G 2837 et G 2838	Maison habitation
A 1018	05/08/2009	SCEA JADEFLOR	Chemin de la Pichauderie	G 403 404	Serres agricoles
A 1019	12/08/2009	BLANCHARD Georges	6 impasse des Caillebottes	G 2716	Maison habitation
A 1020		MAQUIGNEAU Ludovic et BRISSON Magalie	29 rue du moulin	G 2850 et G 2852	Maison habitation

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2035	23/07/2009	BOUCHER Daniel	2 rue des Centaurées	G 2765 2759	Abri de jardin
A 2036	31/07/2009	Cts JANNEAU	1 Rue de la Treille	G 2567 2570	Division 1 lot à bâtir
A 2037	06/08/2009	Commune de CHEMERE	Rue de St Hilaire	F 1154	WC public
A 2038	06/08/2009	LE GAC Stéphane	13 rue des Meuniers	G 2652 2674 2678	Clôture
A 2039	06/08/2009	LERAY Jean-Claude	24 rue du Brigandin	G 1824	Clôture
A 2040	07/08/2009	PENNETIER Frédéric	56 rue du Breil	G 2492	Clôture
A 2041	10/08/2009	LOIRAT Lucien	8 Rue du Coudreau	G 1513	Mur Clôture
A 2042	18/08/2009	BOUGRO Frédéric	19 Rue du Beziau	G 328	Clôture
A 2043	18/08/2009	BOUGRO Frédéric	19 Rue du Béziau	G 328	Abri de jardin
A 2044	21/08/2009	THOMAS Tony	35 Rue de la treille	G 2169	Piscine
A 2045	24/08/2009	VIVION Claude	39 rue de la Treille	G 2277	panneaux solaires
A 2046	25/08/2009	SORIN Patricia	Le Bled Mignon	C 534	Création d'une ouverture

Séance levée à 23 heures 45.

Annie BARDOUL :	Marie-Josèphe BATARD :
Alice BICZYSKO:	Nicolas BOUCHER :
Philippe BRIAND :	Bernard CHAZELAS:
Jacques CHEVALIER	Régine CORMIER :
Michèle FRANCHETEAU :	Jean-Marie GATARD
Jean-Pierre GRANDJOUAN:	Michel GRAVOUIL:
Alain GUILBAUD	Georges LECLEVE :
Jean-Paul LERAY :	Lionel LESCURAT :
Eric LOMBREY: Excusé	Paul PIPAUD :